

ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025_54-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 30 Septembre 2025

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF Application de la Charte Qualité des Réseaux d'assainissement Délibération n°54/2025

Date de convocation des Délégués Syndicaux2025	22 septembre
Date d'affichage2025	22 septembre
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé Nombre de Délégués en exercice	46 45
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	29

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BENOIST Bernard, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, ROBBES Martine, ROSSI Annie et RUAULT Jean-Claude SILLERE Michel et VELANY Guy.

<u>Etaient absents excusés :</u> Mesdames et Messieurs, **ARNAUD** Christine, **BASYN** Dirk, **BAZIN** Lucien, **FAUDET** Olivier, **GUETTIER** Mickaël, **JUS** Eric, **LEFRANCOIS** Denis, **LETELLIER** Nadine et **WIELGOSIK** Frédéric.

<u>Etaient absents</u>: Mesdames et Messieurs COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, HERBERT Jean-Luc, MARTIN Eric et RAVENEL Georges.

<u>Procurations</u>: de Monsieur BASYN Dirk à Monsieur HERMON Francis, de Monsieur JUS Eric à DUFLOT Alain, de Monsieur LEFRANCOIS Denis à Monsieur CATHERINE Pascal et de Madame LETELLIER Nadine à Monsieur GALLIER Pierre-Henri.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Recu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 06/10/2025



ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025_54-DE

La séance a été déclarée ouverte à 18h06.

Monsieur GOETHALS Corentin a été nommé secrétaire de séance.

L'état, les Agences de l'Eau, les représentants des maitres d'ouvrages, des bureaux d'études et des entreprises de poses ont mis en place une « charte qualité des réseaux d'assainissement » destinée à s'assurer de la bonne réalisation des travaux d'assainissement collectif.

Sous Charte Qualité, tous les partenaires s'engagent notamment à :

- réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- examiner et proposer toutes les techniques existantes ;
- choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse;
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité ;
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés :
- contribuer à une meilleure gestion patrimoniale, et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité ;
- intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation, et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention.

Le respect de cette charte est une condition nécessaire pour l'obtention de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement (voir document annexé aux présentes).

Après délibération, les délégués syndicaux à **l'unanimité des présents** s'engagent à appliquer et à faire appliquer la charte qualité des réseaux d'assainissement pour l'ensemble des travaux (travaux et études) de création et de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

Etant ici précisé qu'il sera fait mention dans les pièces des dossiers de consultation des entreprises à venir, que les opérations seront réalisées sous charte qualité des réseaux d'assainissement collectif.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS, Francis HERMON

Syndicat

Certifiée exécutoire après transmission à La Sous-préfecture de Vire et publication